



CAHIER DES CHARGES

 [Guide d'utilisation](#)

1. Actualisation

Etabli le : 04.12.14

Par : Directeur EDM

Remplace la version du : NOUVEAU

Motif d'actualisation : Mise au concours

2. Identification du poste

Département : INSTITUTIONS ET SECURITE

Service : pénitentiaire

Entité (division, secteur, établissement, office...) : EDM Aux Léchaies

N° de poste : 16587

Intitulé du poste dans l'entité : Intendant - Tournant

N° emploi-type : 5105

Libellé : Responsable d'atelier en milieu de détention

Chaîne : 111

Niveau : 9

3. Mission générale du poste (description succincte)

1. Encadrement socio-professionnel des mineurs en détention
2. Gestion et organisation de l'atelier concerné selon l'affectation
3. Surveillance
4. Collaboration avec les intervenant-e-s internes et externes
5. Spécificités métier

4. Conduite : ETP directement subordonné-s

Cf. Organigramme

Non

Oui :

5. Mode de remplacement prévu, en cas d'absence du titulaire

Non

Oui : Responsable d'atelier ou agent-e-s de détention désigné-e-s

6. Missions et responsabilités	
1. Encadrement socio-professionnel des mineurs en détention	20%
Garantir pour les détenus mineurs un contexte de travail et de formation cadrant et rassurant, en veillant notamment à leur intégrité physique, morale et émotionnelle	
Mettre en œuvre les stratégies individuelles d'intervention socio-éducative définies en équipe pluridisciplinaire, avec l'aval de la direction	
Recueillir au quotidien tous les éléments d'observation nécessaires à l'évaluation des détenus mineurs, notamment pour permettre la construction, l'ajustement ou la modification des stratégies d'intervention socio-éducative	
Veiller à l'application des consignes particulières émises par la direction, les cadres de l'établissement ou par l'Autorité	
Rédiger des rapports disciplinaires à l'attention de la direction dans la perspective d'une éventuelle sanction disciplinaire conformément au règlement sur le droit disciplinaire	
Assurer, dans la mesure de ses compétences, les formations professionnelles certifiées en relation avec l'activité de son atelier	
Fixer la rémunération des personnes détenues en fonction de critères comportementaux et socioprofessionnels, en lien avec les objectifs du plan d'exécution de la sanction	
2. Gestion et organisation de l'atelier concerné selon l'affectation	20%
Organiser, diriger, gérer son atelier sur la base des instructions générales du responsable du secteur socio professionnel	
Assurer l'entretien et le bon fonctionnement des outils d'exploitation	
Respecter et faire respecter les normes légales d'hygiène et de sécurité au travail	
Prévoir et proposer les développements futurs	
3. Surveillance	20%
Gérer, contrôler et surveiller les déplacements des personnes mineures détenues travaillant dans son atelier	
Assurer la surveillance et l'organisation de tous les moyens de sécurité de son atelier selon les instructions du responsable d'établissement en milieu de détention	
Veiller à l'application des dispositions propres à éviter les évasions, incendies, émeutes et incidents de toutes nature ainsi que des mesures pour le maintien de la discipline dans l'atelier	
Etablir des rapports précis et circonstanciés à l'intention de ses supérieurs pour signaler tout événement particulier intervenant pendant son service	
4. Collaboration avec les intervenant-e-s internes et externes	10%
Participer aux différents colloques internes ou synthèses	
Collaborer avec les autres intervenants de l'établissement en partageant les informations et les réflexions, tout en respectant les différences des paradigmes professionnels	
Participer aux constructions collectives des stratégies d'intervention socio-éducative et à l'élaboration du plan d'exécution de la sanction	

5. Spécificités métier	30%
Organiser et assurer le nettoyage et l'entretien des bâtiments	
Organiser et assurer le nettoyage et l'entretien des extérieurs	
Organiser et assurer l'entretien et les réparations usuels des équipements et des infrastructures en collaboration avec l'Etat-major du SPEN et le SIPAL	
Organiser et assurer la collecte, le tri et l'évacuation des déchets, en lien avec les services communaux	
Gérer et contrôler les stocks de consommables	
Assurer l'entretien usuel et le nettoyage des équipements d'entretiens et de nettoyages	
Remplacer les responsables des divers ateliers en cas d'absence ou sur délégation	

7. Eventuelles responsabilites particulieres attribuees au titulaire

Sur délégation du responsable du secteur socioprofessionnel, avoir la responsabilité du budget attribué à l'atelier. Veiller aux bonnes relations avec les clients et les fournisseurs. Participer au développement d'une image positive et constructive du service.

8. Exigences requises

8.1. Formation de base

Titre

CFC requérant au moins trois ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent

- Exigé
 Souhaité

8.2. Formation complémentaire

Titre

Doit être titulaire d'un brevet fédéral d'agent de détention ou d'un diplôme de MSP reconnu, ou s'engager à l'obtenir dans un délai de 4 ans

- Exigé
 Souhaité

Formation dans le domaine d'activité

- Exigé
 Souhaité

Formation de Maître Socio Professionnel

- Exigé
 Souhaité

8.3. Expérience professionnelle

Domaine

Nbre d'années

Pratique professionnelle de 10 ans en règle générale

10 ans

8.4. Connaissances et capacités particulières

Domaine

Expérience en milieu institutionnel

- Exigé
 Souhaité

Capacité à gérer des situations stressantes, des attitudes oppositionnelles, le conflit, la violence verbale ou physique

- Exigé
 Souhaité

Capacité à organiser et planifier de nombreuses tâches différentes

- Exigé
 Souhaité

Rigueur dans le suivi des tâches confiées

- Exigé
 Souhaité

Capacité à la prise d'initiative

- Exigé
 Souhaité

Capacité à travailler en équipe

- Exigé
 Souhaité

9. Astreintes particulières (travail de nuit, service de piquet, etc.)

Etre disposé à travailler dans l'un ou l'autre des établissements du Service pénitentiaire en fonction des besoins du service.

Assurer des heures irrégulières, y compris le week-end. Faire preuve d'une grande flexibilité sur le plan des horaires, particulièrement lorsque la sécurité et/ou l'organisation de l'établissement l'exige. Travail de nuit, service de piquet, obligation de porter l'uniforme.

Exercer et organiser ses tâches selon l'esprit des articles concernés du Code pénal suisse, du Code de procédure pénale vaudois, des règlements en vigueur et des autres législations fédérales et internationales applicables.

Maintenir les compétences essentielles et utiles à la fonction ou au domaine d'activité tant sur le plan de la profession spécifique que dans le contexte pénitentiaire. Se perfectionner afin de suivre l'évolution de son secteur d'activité, du domaine professionnel, du contexte sociétal concerné.

Casier judiciaire vierge et exempt d'actes de poursuites.

10. Signatures

L'autorité d'engagement.

Date : Nom et prénom : Bula Sylvie Signature :

Le/la titulaire atteste avoir pris connaissance du présent cahier des charges.

Date : Nom et prénom : Signature :